

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A.A.R.C.A.

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

Bulletin 2018-1

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 29/12/2017

La séance est ouverte à 18h10

Le président, Jacques Cévest remercie MM Bernard Maxit, Maire de la Chapelle, Bernard Hugon, président de la SELCA (Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance) et M Franck Miotello, responsable du domaine skiable d'être présents et d'avoir mis cette salle à notre disposition. Il remercie aussi M JL Roger, président de l'Office de Tourisme et M JL Lallier-Gollet, correspondant du Dauphiné Libéré pour leur présence. M Jean-Jacques Roquigny, président de l'Association des Résidents de Châtel, nous rejoindra tout à l'heure.

Excuses : Il excuse des membres du CA et les adhérents absents qui passent les fêtes loin de la Chapelle.

Il présente les administrateurs présents : Michel Seguin (vice-président), Alain Haustrate (secrétaire-trésorier), Mariangela et Christian Brunet, Bruno Ballarini.

Secrétaire de séance : Alain Haustrate

Rapport moral du président

« Nous allons commencer par les bonnes nouvelles, la neige est là, M le Maire a le sourire, M Hugon et M Miotello aussi.....et l'AARCA va un peu mieux. Certes, on est loin des 300 adhérents de nos débuts mais nous avons repris une pente ascendante, ce qui n'était pas arrivé depuis près de 20 ans et nous finissons 2017 avec près de 120 familles à jour de leur cotisation.

La plupart des associations de résidents et même des associations tout court connaissent ce phénomène de désaffection, donc gardons le moral.



Pourtant, nous faisons des efforts pour répondre aux attentes des adhérents. Notre association est agréée au titre de l'urbanisme, c'est à ce titre que nous avons participé activement à l'élaboration du PLU.

Je ne vais pas en dire plus sur le fond, M le Maire vous en parlera mieux tout à l'heure et vous pourrez vous exprimer.

Nous sommes vigilants sur les points que nous avons abordés ces dernières années : les entrées de village, les dépôts de matériaux en bord de Dranse, la pérennité des pistes piétons et ski de fond et enfin la possibilité de créer une zone artisanale qui me semble indispensable à une station comme la Chapelle. Faute de quoi, les artisans iront s'installer ailleurs ou s'installeront dans leur garage,....Vous souhaitez aussi le maintien de la qualité architecturale du bâti, mais là, on n'est pas inquiets.

Je regrette seulement ne pas toujours être toujours destinataire des documents de travail ni des comptes-rendus. J'ai donc une idée assez peu précise de l'état d'avancement du travail aujourd'hui.

Vote: Le rapport moral est adopté à l'unanimité



Une très belle archive des concours-photos (au lac de Vonnes)



Assistance moyenne à l'AG dans le nouveau Foyer des 4 saisons

Rapport d'activité

Activités sportives très réduites cette année : une seule sortie ski dans les Portes du Soleil en mars, pas de sortie raquettes, aucune participation à la rencontre des résidents des Portes du Soleil à Bassachaux avec Châtel, les Gets et Morzine). Le concours photo que nous avons relancé n'a eu aucun succès (2 participants et 4 clichés). La SELCA, que je remercie, nous permet quand même de les récompenser.

L'enquête que nous menons tous les 5 ans confirme ces points: ce qu'attendent les résidents, c'est surtout de l'information. Nous avons donc fait un effort dans ce sens. Comme 85% de nos adhérents ont maintenant une adresse courriel, nous envoyons une revue de presse au minimum tous les 15 jours mais souvent toutes les semaines, voire plus en fonction de l'information. Si vous ne la recevez pas écrivez à l'adresse de l'AARCA pour nous le signaler (nos adhérents qui n'ont pas Internet peuvent nous donner l'adresse d'un proche qui pourra la leur imprimer). Tout le monde doit recevoir le bulletin trimestriel. Dites-nous si vous acceptez de ne plus recevoir le bulletin papier, c'est une économie importante pour nous.

M le Maire me reçoit toujours à chacun de mes séjours pour un tour d'horizon des chantiers en cours et dont il vous parlera lui-même (tri sélectif, noms de rue, traversée du village vers la Panthiaz, ...).

Il nous manque toujours un webmaster plus actif que je ne le suis et qui ferait vivre notre site Internet mais je pense que ce site est important pour nous faire connaître.

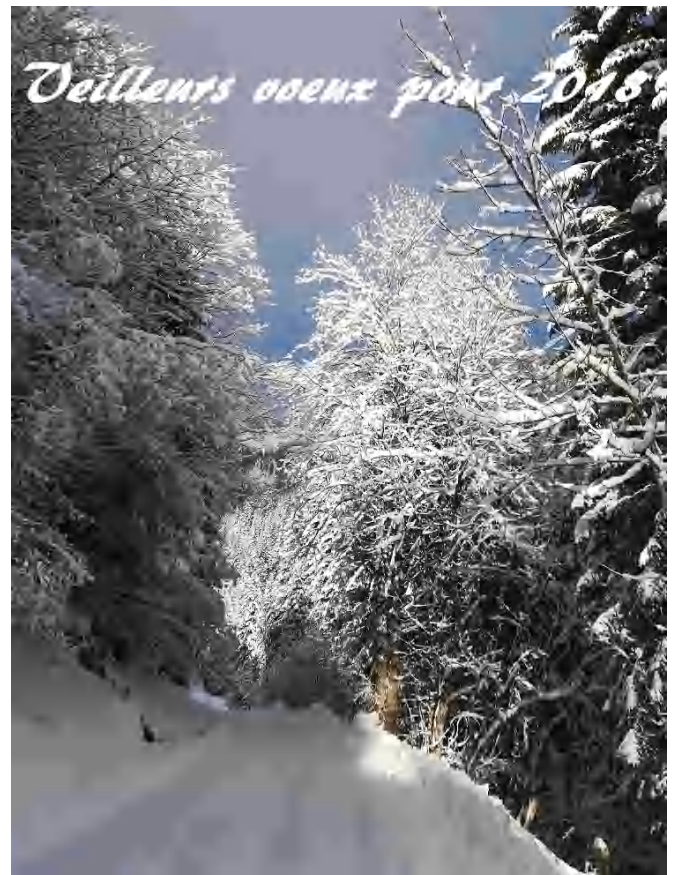
C'est par liste Internet que nous avons rencontré les résidents de la Clusaz et de Chamonix avec qui nous avons créé la Fédération nationale des Résidents des stations de Montagne puis la fédération départementale agréée au titre de l'environnement qui nous permettrait, le cas échéant, d'intervenir dans ce domaine s'il en était besoin.

Votre association a participé aux travaux de ces deux fédérations des résidents de montagne, et notamment sur les effets pervers de la loi ALUR, sur le devenir des résidences secondaires, l'urbanisme en montagne et autres sujets qui nous intéressent tous. Il est en effet très intéressant de se confronter aux problèmes des autres stations pour mieux comprendre les nôtres et aussi reconnaître nos chances. Ces deux fédérations nous permettent aussi d'intervenir au niveau départemental, régional et national sur les problèmes qui nous intéressent. Nous y entretenons notamment des relations avec l'Association Nationale des Elus des Stations de Montagne et des associations nationales qui s'intéressent à l'environnement de la montagne (Montain, Wilderness, Mountain Riders, ...).

La FARSM va mener une nouvelle enquête*: encore une !!!! Oui, mais celle-ci concerne tous les résidents des Alpes, elle a pour but de montrer le poids économique que nous représentons dans les stations. Je vous demande donc de faire l'effort d'y répondre complètement, y compris le volet financier qui est très important. Cette enquête est bien-sûr anonyme, elle sera traitée au niveau national. On sait bien que les différences ne sont pas très significatives d'une station à l'autre.

*Cette enquête vous sera adressée en mars

VOTE : Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.



En décembre, route de la Batelle

Rapport financier du trésorier Alain Haustrate

Résultat de l'année 2017

CHARGES

Achats	
Impression des bulletins	330,48
Gestion sites Web	312,00
Abonnement Dauphiné	289,00
Total Achats	931,48

Services extérieurs	
Primes d'assurance	138,00
Cotisation Fédérations	60,00
Total services ext.	198,00

Autres services extérieurs	
Transport	120,60
Déplacements	70,00
Pôt assemblée générale	17,81
Frais postaux	263,76
Services bancaires	54,00

BILAN COMPTABLE EXERCICE 2017

ACTIF	
Actif circulant	
Comptes financiers	
- Compte courant	1064,25
- Livret A	8947,04
Total actif circulant	10011,29

PASSIF	
Capitaux propres	
Fonds propres:	
- Compte courant	1179,90
- Livret A	8880,44
Résultat net de l'exercice	-49,05
Total capit. propres	10011,29

TOTAL ACTIF	10 011,29
--------------------	------------------

TOTAL PASSIF	10 011,29
---------------------	------------------

Rapport des vérificateurs aux comptes

MM Doual et Testu ont vérifié les comptes avant l'AG. JM Doual prend la parole et certifie la régularité des écritures Il propose d'approuver les comptes d'Alain Haustrate mais fait remarquer à nouveau que la gestion du compte est assez onéreuse par la Banque Postale. Le président remercie Alain Haustrate pour son travail et sa disponibilité et précise que le changement de banque n'a pas pu être réalisé cette année. Il demande l'accord de l'AG pour effectuer ce changement en 2018 pour une banque qui ne facturera pas les frais de gestion en

PRODUITS

Produits de gestion	
Cotisations	1740,00
Total produits Gestion	1740,00

Autres produits	
Produits Financiers	66,60
Total autres prod.	66,60

TOTAL PRODUITS	1806,60
-----------------------	----------------

RESULTAT 2018	-49,05
----------------------	---------------

ligne (le Crédit Agricole par exemple puisqu'il y a une agence à Abondance) et proposera un livret rémunéré : **Accord de l'assemblée à l'unanimité**
VOTE : Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2018 est calqué sur les comptes 2017. Un soutien de 200€ sera versé à une équipe du Wintertrail d'Oxfam.

Il est proposé de maintenir l'adhésion à 15€. L'association peut compenser un déficit prévisible par une baisse de ses réserves qui sont importantes.

Pas d'objection

Election des vérificateurs aux comptes pour 2018

VOTE : M JM Doual et Mme C Wurtz sont élus à l'unanimité.

Election du tiers sortant

Rappel: Le Conseil d'Administration de 11 membres est renouvelé chaque année par tiers. Les membres élus en 2014 sont: M Seguin, Turpin, Burdy.

Michel Seguin et Patrick Turpin vous proposent de continuer leur mission. Par contre, J-J Burdy ne souhaite pas continuer. Jacques Cévest le regrette et le remercie pour sa présence.

MM François Testu et M Christian Verdin sont candidats et élus à l'unanimité.

Activités 2018

Sorties ski Portes du Soleil à la journée, en principe les jeudis 15 et 22 mars (à confirmer).

Alain Haustrate pourra accompagner des randonnées raquettes quand il sera présent.

Les randonnées d'été seront proposées en fonction des possibilités d'accompagnement, début août.

Une réunion des résidents des Portes du Soleil est prévue.

Urbanisme et information:

Nous continuerons de participer au travail sur le PLU si nous y sommes invités et en tous cas à l'enquête publique. Nous vous donnerons les moyens d'y accéder car en dehors de l'avis de l'association, chacun est autorisé à donner son avis personnel.

Vous recevrez comme chaque année 3 ou 4 bulletins d'information plus les revues de presse pour peu que le Dauphiné maintienne un système de lecture gérable.

L'accès aux informations réservées aux adhérents du site se fait avec un mot de passe qui sera changé probablement en mars, il vous est renvoyé sur demande.

Communiquez-nous vos modifications d'adresse courriel si vous en changez et l'adresse du nouveau propriétaire si vous vendez votre résidence

Nous continuerons à apporter notre aide au Wintertrail Oxfam en soutenant une équipe et en participant comme bénévoles, c'est une bonne façon de montrer notre présence active dans la vallée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale statutaire est close à 19h20.

Le nouveau conseil d'administration : est ainsi composé de.

CÉVOST	Jacques	Président
SEGUIN	Michel	Vice Pt
HAUSTRATE	Alain	Trésorier secrétaire
FAROBIA	Christine	Membre
BRUNET	Christian	membre
BRUNET	Mariangela	„
BALLARINI	Bruno	„
TURPIN	Patrick	„
DELANDRE	Dominique	„
TESTU	François	„
VERDIN	Christian	„



La Vallée d'Abondance quel cadre ! Par P Rouvillain (concours 2017)

Intervention de MM Bernard Hugon et Franck Miotello de la SELCA.

La nouvelle délégation de service public consentie pour 5 ans à la SELCA va permettre de s'inscrire dans la durée afin d'améliorer la sécurité et le confort des clients. Ainsi 9 sièges sur 10 des deux télésièges ont été équipés de systèmes anti-chute pour les enfants et le 10^{ème} permet de monter les fauteuils handicapés. L'enneigement artificiel a été bien utilisé et géré pour créer la sous-couche nécessaire à la bonne tenue dans le temps.

Le forfait liberté Châtel/La Chapelle permet maintenant de bénéficier de 150km de pistes et d'une saison allongée mais pour ceux qui le veulent, le forfait La Chapelle est maintenu.

Réponse aux questions de l'assemblée

La gestion de Torgon et Chalet-Neuf va permettre, à terme, d'améliorer les remontées de ce côté du domaine mais les démarches sont plus longues en Suisse.

Le secteur Jorette a été fermé car les installations devenaient dangereuses par manque d'entretien. La commune refusant les investissements nécessaires, le coût de remise en état a été jugé trop important pour la fréquentation du secteur. Il a été choisi de consacrer les moyens aux secteurs plus intéressants comme le télésiège du Tronchey. Un petit télésiège a été installé au sommet, permettant de profiter avec des enfants de ce secteur particulièrement bien enneigé et ensoleillé. Le télésiège de Djeu-les-Têtes permettant le retour de Torgon vers la Chapelle a été équipé à 50% de perches à coupelles préférées par les français.

Le forfait de ski nordique n'est plus gratuit pour les possesseurs de forfaits alpins. B Hugon explique que la gestion du domaine nordique a un coût qu'il est logique de faire supporter à ses utilisateurs, avant il était financé par la commune et donc par l'impôt, ce n'est plus le cas.

Cependant, il propose aux membres de l'AARCA, par convention, de leur faire bénéficier, comme pour

les forfaits alpins des tarifs promotionnels jusqu'au 31 janvier*.

Intervention de M Bernard Maxit, Maire de la Chapelle d'Abondance

La révision du PLU a été décidée en juillet 2015 car le précédent datait de 15 ans et n'était plus adapté.

Les PLU actuels ont une durée de vie de 6 à 8 ans. Ils n'ont plus vocation à figer sur le long terme des zones de construction future mais seulement pour ces 6 à 8 ans. Ils sont caractérisés par une réduction drastique des zones constructibles au profit des zones agricoles et naturelles. Il est demandé de densifier les constructions dans l'enveloppe actuelle du village

Il est complété par des études diagnostiques de l'adduction d'eau potable et de la gestion des eaux pluviales.

Il y a eu plusieurs réunions de travail, l'AARCA y a été représentée à chaque fois. Le document devrait être arrêté en février puis soumis à enquête publique. Il invite l'assistance à y participer.

Des problèmes subsistent comme l'aire d'accueil des saisonniers pour laquelle les services de l'État n'apportent pas les réponses attendues. De plus, le coût de cet équipement évalué à 1,8 million d'€ TTC ne doit pas être supporté par la commune de la Chapelle seule. L'intercommunalité n'a pas encore apporté de réponse sur ce point.

La définition d'une zone artisanale se heurte aussi aux documents supra-communaux et aux avis négatifs des services de l'État, la zone actuellement utilisée et pressentie de Miolène n'étant pas en continuité du village.

Réponses aux questions

Les propriétaires concernés par la déclassification de leurs terrains constructibles ne seront pas indemnisés car il n'y a pas de droit acquis en urbanisme. La constructibilité est un classement qui vaut pendant la durée du PLU et doit être utilisée pendant cette période ou peut être perdue.

Pour les conditions de logement des saisonniers, même si on créait assez de logements décents, bon nombre préféreraient vivre dans leur camion pour des raisons qui leur sont propres.

Les communes touristiques ont l'obligation de leur proposer une aire d'accueil. Les zones actuelles n'étant pas satisfaisantes (2 inondables), le maire a alerté la Direction de la Protection des Populations qui s'est déclarée incompétente et l'a renvoyé vers la Direction départementale des Territoires (qui chapeaute le PLU), ... on n'avance pas.

Pour les dépôts de matériaux en bord de Dranse, on n'avance pas non plus (un résident fait remarquer qu'en plus de l'aspect visuel déplorable, du risque d'accroissement des risques d'inondation, le site

comporte probablement l'enfouissement de déchets polluants).

Pour la **baisse de fréquence de la navette communale** entre 10h et midi, le maire et le président de l'Office de Tourisme répondent que la gestion de ce service est très compliquée. C'est la commune seule qui l'assure. Lors du premier appel d'offres, aucun candidat ne s'est manifesté et le seul qui ait répondu par la suite l'a fait avec une augmentation de 50% (150 000€ au lieu de 100 000€ en 2016/2017) face à la complexité de la prestation, des normes qui vont avec et la difficulté de trouver des chauffeurs. L'office de Tourisme va participer à hauteur de 20 000€ au financement pour cette année.

Il existe 3 systèmes de transport localement : le bus départemental LIHSA, la navette intercommunale Colombus (10€ les 10 tickets) et la navette communale gratuite.

Concernant la mise en place **du tri sélectif**, un conflit entre la commune et la communauté de communes a retardé sa mise en place. La commune n'a plus la compétence, ce n'est donc pas à elle de financer l'installation des containers. Ceci devrait se régler avant l'été.

Points de dépose prévus: Passengué, giratoire del'église, parking la Joly, l'Ariot, route de Chevenne, La Panthiaz, giratoire de la Ville du Nant, la Ville du Nant, ...

L'aménagement de la **traversée du village** va reprendre au printemps jusqu'à la Fruitière, comme la réfection de la route vers l'école.

Les panneaux indiquant les noms de rue vont être posés et un plan du village sera édité.

Il n'est pas prévu de « municipaliser » des voies privées.

Le bulletin municipal sera publié début janvier.

(Vous pourrez toujours le consulter sur le site de la mairie de la Chapelle, onglet « mairie » :

<http://mairielachapelledabondance.com/>)

Précisions de Jean-Louis Roger concernant la **dissolution de l'Office de Tourisme :**

La loi NOTRé a transféré la compétence tourisme aux intercommunalités. Après 18 mois de réunions, on aboutit à la dissolution de l'association qui gérait l'office jusqu'au 31/12/2017. Les crédits alloués par la commune sont également transférés à l'intercommunalité (subvention à l'association et taxe de séjour soit environ 400 000€ par an). La nouvelle organisation ne prévoit pas de représentation formelle des écoles de ski. Il y a un seul représentant de la Chapelle au conseil communautaire (le maire) et seulement 8 de la Vallée d'Abondance sur 49...

Le tirage au sort pour la représentation des socio-professionnels à la gestion du tourisme n'a pas favorisé les 2 candidats de la Chapelle.

Cependant, la CCPEVA a assuré que l'accueil et le programme prévus pour 2018 seront respectés.

En 2017, ce sont 311 jours d'ouverture et 323 animations qui ont été assurés.

L'assemblée générale est close vers 20h

La soirée se termine autour du pot de l'amitié.

Quelques infos complémentaires :

Vous l'avez compris dans les propos de l'AG, le contrat pour la délégation de gestion des remontées mécaniques a été finalement renouvelé avec la SELCA après le nouvel appel d'offres. Le contrat comprend maintenant la gestion du domaine nordique et du Foyer des Quatre Saisons.

Le dossier de Jean-Louis Roger a été retenu pour la gestion du bar hôtel-restaurant d'altitude du Crêt Béni,

A Châtel : la station a fêté ses 70 ans de tourisme. La journée débuta par le vernissage de l'exposition proposée autour de cet anniversaire, à la Vieille douane suivi d'animations musicales et de la projection du film relatant les temps forts de ces 70 dernières années. « 70 années pendant lesquelles les municipalités successives ont su transformer un petit village de montagne en une station d'hiver et d'été renommée en France et reconnue sur le plan international », a ensuite souligné la sous-préfète Evelyne Guyon.

A cette occasion, la société Paccard, fonderie savoyarde bien connue va réaliser une sculpture musicale baptisée « frontière » et qui sera installée au lac de Vonnes. Cette sculpture sera financée en partie par le mécénat.

La nouvelle organisation territoriale nécessite la dissolution de l'association gérant l'Office de Tourisme créée en 1962. L'office de tourisme deviendra demain un bureau d'accueil rassemblé dans un office de tourisme intercommunal. La

Pensez à renouveler votre adhésion dès réception afin de faciliter notre travail.

Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate,
24C rue Gambetta 77230 Saint Mard
(adhesion@aarca74.com)

Ou réglez par virement (RIB joint)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour.

commune de la Chapelle versera la même somme à la CCPEVA soit 320 000 euros + 80 000 euros de reversement de taxe de séjour.

Lors de l'AG de l'association des résidents de Châtel, B Hugon, directeur de la SAEM leur a rappelé que la Chapelle et Torgon étaient inclus dans leur forfait et les a exhortés à venir découvrir la Chapelle, y compris le Crêt-Béni.

Une patinoire de plein air est installée sur la plaine d'Offaz à Abondance.

Le 4^{ème} Wintertrail d'Oxfam se déroulera les 10 et 11 mars 2018 en Vallée d'Abondance. Rappelons que près de cent équipes de 4 doivent parcourir 60km à raquettes en 30h maximum et collecter pour Oxfam un minimum de 2000€. Comme chaque année une petite équipe de l'AARCA apportera sa contribution à l'évènement. N'hésitez pas à nous rejoindre. Attention il faut s'enregistrer à l'avance sur le site : <http://www.oxfamwintertrail.fr/fr/> (participer/benevole) (contacter Jacques Cévest)

Vous pouvez aussi soutenir une équipe, votre don est déductible à 66% de vos impôts.



Bibliothèque le Millefeuilles :

Ouverte : lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h

(Ludothèque le mercredi) Adhésion : 5€

Exposition "variations autour de l'aquarelle" aux heures d'ouverture.

***Rappel ski nordique :** les forfaits à tarif préférentiel AARCA seront délivrés à la **caisse de la Panthiaz** (et pas au Crêt-Béni comme indiqué par erreur) jusqu'au 31 janvier (forfait annuel Vallée d'Abondance : 56€).

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Établissement 20041 Guichet 01017 N° de compte 0242918Z028 Clé RIB 03

IBAN - Identifiant international de compte

FR55 2004 1010 1702 4291 8Z02 803

BIC - Identifiant international de l'établissement

PSSTRFPGR

DOMICILIATION :

LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER
69900 LYON CEDEX 20

TITULAIRE DU COMPTE :

ASSOC AMICALE DES RESIDENTS DE
LA CHAPELLE D ABONDANCE AARCA
CHEZ MR CEVOST
LE BAKOUA A
RUE DES CONTAMINS
74360 LA CHAPELLE D ABONDANCE

